



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 18 décembre 2019

n° 194-19 C

Objet : RS - Participation aux frais de fonctionnement de l'Amicale du personnel

- date de convocation le 12 décembre 2019
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi dix-huit décembre à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Leysse, salle des fêtes, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 63

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Christian Gogny

Pierre Gerard

David Dubonnet - Yvette Fetaz

Catherine Chappuis

Anne Manipoud - Alain Thieffenat

Josette Rémy

Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino -

Aloïs Chassot - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux - Xavier Dullin - Henri Dupassieux -

Muriel Jeandet - Delphine Julien - Sylvie Koska - Claudette Levrot-Virot - Françoise Marchand -

Christian Papegay - Benoit Perrotton - Jean-Pierre Ruffier - Dominique Saint-Pierre - Walter Sartori -

Alexandra Turnar

Jean-Pierre Beguin - Suzanne Boucher

Stéphane Bochet

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Leysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Jean-Pierre Fressoz

Damien Regairaz

Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Denis Callewaert - Pascal Mithieux - Anne Routin - Sylvie Vuillermet

Frédéric Bret - Marc Chauvin

Dominique Pommat

Pierre Hemar

Philippe Gamen

Michel André

Albert Darvey

Jean-Maurice Venturini

Luc Meunier

Michel Dyen

Christophe Richel

Hubert Marechal

Bernard Januel

Jean-Marc Léoutre

Louis Caille

Daniel Rochaix

Jérôme Esquevin

Jean-Pierre Coendoz

Lionel Mithieux

- conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Philippe Dubonnet

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 7

de Céline Barniaudy à Michel Dyen - de Nathalie Colin-Cocchi à Dominique Saint-Pierre - de Marie-José Dussauge à Christine Dioux - de Dominique Mornand à Aloïs Chassot - de Patrick Roulet à Delphine Julien - de Isabelle Rousseau à Alexandra Turnar - de Florence Vallin-Balas à Jean-Pierre Beguin

- conseillers excusés : 12

Emmanuelle Andrevon - Jean-Luc Berthalay - François Blanc - Julien Donzel - Pierre Duperier - Maryse Fabre - Mustapha Hamadi - Bernadette Laclais - Pierre Perez - Marie Perrier - Jean-Michel Picot - Françoise Van Wetter

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 18 décembre 2019

délibération n° 194-19 C

objet **RS - Participation aux frais de fonctionnement de l'Amicale du personnel**

Marc Chauvin, vice-président chargé des ressources humaines et des moyens des services, rappelle que Grand Chambéry, la Ville de Chambéry, le CCAS de Chambéry et Savoie Déchets ont signé une convention avec l'Amicale du personnel afin que cette dernière assure une partie de l'action sociale à destination des agents, notamment en faisant le lien avec le Comité national d'action sociale auquel ils adhèrent depuis janvier 2017.

L'Amicale du personnel siège actuellement dans des locaux sis 145 rue Paul Bert à Chambéry, dont la Ville de Chambéry est propriétaire. La Ville de Chambéry a également à sa charge le coût de la consommation des fluides lié à leur occupation (eau, chauffage, électricité...) et autres moyens nécessaires au bon fonctionnement de l'association (téléphone, informatique, impression).

Le coût global de cette mise à disposition est partagé avec Grand Chambéry, Savoie Déchets et le CCAS de Chambéry. A titre indicatif, la participation de Grand Chambéry pour 2019 était de 3 100 €.

La convention qui précise l'organisation et le mode de facturation arrive à échéance le 31 décembre 2019. Il convient de la renouveler, en des termes identiques, pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2020.

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** la participation aux frais de fonctionnement de l'Amicale du personnel. Cette participation sera établie sur la base d'une refacturation par la Ville de Chambéry à Grand Chambéry au prorata du nombre d'agents,

Article 2 : **approuve** la convention de répartition des charges de fonctionnement de l'Amicale du personnel annexée,

Article 3 : **autorise** le président ou son représentant à signer cette convention.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 194-19 C

Objet de l'acte :	RS - Participation aux frais de fonctionnement de l'Amicale du personnel
Thème Préfecture :	7 - Finances locales 5 - Subventions 2 - Subventions accordées 2 - Aux associations
Date de l'acte :	18 décembre 2019
Annexe(s) :	Projet de convention

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20191218-lmc1H22803H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H22803H1

Date de transmission en Préfecture :	20 décembre 2019
Date de réception en Préfecture :	20 décembre 2019
Période d'affichage :	du au